

PROGRAMME COVID D'AIDE AU LOYER DU COMTÉ DE MONTGOMERY

VOS LOCATAIRES SONT ILS EN RETARD AVEC LE LOYER ?

Aidez vos locataires à recevoir des subventions d'aide au loyer pouvant atteindre 12000 \$ par ménage. Les Demandeurs doivent avoir le soutien de leur bailleur.



COMMENT POUVEZ-VOUS AIDER ?

**COMMENCER LA DEMANDE SUR LE PORTAIL DES BAILLEURS
INFORMER LES LOCATAIRES QU'UNE AIDE EST DISPONIBLE
VÉRIFIER LES DONNÉES FOURNIES PAR LES LOCATAIRES DANS
LES DEMANDES AIDER LES LOCATAIRES À FAIRE LEUR
DEMANDE ; OFFRIR UN ACCÈS À L'INTERNET**

**POUR RECEVOIR DES FONDS, LES BAILLEURS DOIVENT ACCEPTER DE :
RENONCER AUX FRAIS DE RETARD, AUX PÉNALITÉS, AUX INTÉRÊTS ET
AUX FRAIS JURIDIQUES
ANNULER TOUTE ACTION D'EXPULSION EN COURS ET NE PAS
INTENTER DE PROCÈS D'EXPULSION PENDANT QU'ILS REÇOIVENT DES
FONDS DU PROGRAMME OU PENDANT LES 30 JOURS QUI SUIVENT.
OFFRIR UN RENOUVELLEMENT DE BAIL POUR UNE PÉRIODE DE 90
JOURS S'IL A EXPIRÉ.**



**N'ATTENDEZ PAS, POSTULEZ DÈS
AUJOURD'HUI !
WWW.MC311.COM/RENTRELIEF**

SCAN ME

